



Mairie de Faycelles

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 28 mars 2024

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 28 mars, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 22 mars 2024.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du 22/02/2024 ;
- Approbation du CFU budget principal et budgets annexes ;
- Affectation du résultat 2023 ;
- Vote des taux 2024 ;
- Vote du budget principal et des budgets annexes ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire ;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Nadine LAFON, Maylis LAVAYSSIÈRE, Hélène MATHIEU, Yveline POINSOT, Carine PRADELLE ;
- MM. Jérôme BESSE-DAYNAC, Samuel CONTE, Frédéric DARTOIS, Jean-Claude IBANEZ, Jean-François HUGONENC, Jean-Christophe LABASCOULE, André RODRIGUES ;

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : -.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Éric FAGES.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LAVAYSSIÈRE Maylis pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

### Échanges autour d'une étude de faisabilité d'une cantine pour la nouvelle école Bédrier-Faycelles-Boussac

Deux personnes viennent présenter leur projet (Mmes Claire Lecoivre, parent d'élève, et Aurélie Taurand, élue déléguée des parents d'élèves). Elles ont fourni un document de synthèse qu'elles sont venues présenter au conseil municipal.

Éléments de contexte : début 2023, le SIVU a demandé à des parents d'élèves de constituer un groupe de travail pour réfléchir à la possibilité d'une cantine locale et au coût de repas préparés au sein de l'école avec des produits locaux et si possible bio. L'évaluation des coûts et des types de subvention possibles ainsi que l'identification des producteurs locaux a été réalisée par un groupe de 7 personnes, sur la période de janvier à juin 2023.

La gestion du coût de fonctionnement paraît jouable, sur la base des éléments présentés mais les difficultés portent sur le coût d'investissement. Jean-Claude Laborie estime à 600 k€ (fourchette basse) le coût de construction d'une cuisine à la nouvelle école, en se référant au coût des travaux effectués il y a quelques années par Lissac et Mouret et qui s'élevaient à 400 k€.

Jean-Claude Laborie alerte que l'emprunt de la commune sur le projet de l'école à 2% initialement va passer à 4,5%. A ces dépenses s'ajoutent également des impondérables : il s'agira en 2025 de rembourser la dette publique, demandé par l'Etat.

Il paraît ainsi difficile compte-tenu du contexte financier actuel et des surcoûts avérés sur le projet initial de construction de l'école, de demander aux communes d'ajouter un investissement supplémentaire pour la construction d'une cantine.

Le projet d'école est mûri depuis plus de 5 ans, la commune a envie d'aller de l'avant et se battre pour aller au bout, mais elle est limitée par le budget qu'elle peut y consacrer. Frédéric Dartois précise qu'aucune demande d'estimation d'une construction d'une cantine par l'architecte n'a été faite car elle ne rentrait pas dans le budget initial. Le conseil municipal s'accorde à considérer ce projet de cantine comme un projet à part, et de s'y consacrer une fois le projet initial abouti, avec recherche de subventions spécifiques à ce moment-là.

En conclusion, l'étude de faisabilité portée par le groupe de travail ouvre la porte au débat. Le conseil municipal reconnaît une démarche très constructive, et la qualité du travail réalisé est une base sérieuse qui permet la discussion. Cette étude sera présentée aux autres communes partenaires du projet d'école.

## Approbation du PV du 22 février 2024

**Le CRR est approuvé à l'unanimité.**

### Proposition n° 1 de l'ordre du jour : Approbation du CFU budget principal et budgets annexes

Il s'agit du Compte Financier Unique qui regroupe le compte de gestion et le compte administratif (la commune avait été retenue en 2023 dans cette phase d'expérimentation). Il retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la commune sur l'exercice budgétaire 2023, courant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le budget de la commune est structuré en deux sections :

- une section de fonctionnement dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la commune ;
- une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses et recettes liées aux projets de la commune à moyen et long terme.

#### a) CFU budget principal de la commune 2023

Le CFU suivant a été présenté :

| PRESENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE               |  |                |                |                 |
|--|--|----------------|----------------|-----------------|
| BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE                                 |  |                |                |                 |
| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023   |  |                |                |                 |
|  |  | Investissement | Fonctionnement | Résultat cumulé |
| Recettes   | Prévision budgétaire totale                | 678 880.43     | 502 758.00     | 1 181 638.43    |
|  | Recettes réalisées                         | 330 342.28     | 565 522.90     | 895 865.18      |
|  | Restes à réaliser                          | 0.00           | 0.00           | 0.00            |
| Dépenses   | Autorisations budgétaires totale           | 715 378.65     | 815 494.58     | 1 530 873.23    |
|  | Dépenses réalisées                         | 351 253.09     | 469 449.94     | 820 703.03      |
|  | Reste à Réaliser                           | 2 000.00       | 0.00           | 0.00            |
| Différence entre les mandats et les titres                     | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | - 20 910.81    | 96 072.96      | 75 162.15       |
| Résultats antérieurs reportés                                  | Résultats antérieurs reportés (+/-)        | 36 498.22      | 312 736.58     | 349 234.80      |
| Solde (investissement)<br>Résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit (+/-)                     | 15 587.41      | 408 809.54     | 424 396.95      |
| Différence entre les Restes à Réaliser                         | Restes à Réaliser (+/-)                    | - 2 000.00     | 0.00           | 0.00            |
| Résultat cumulé  | Excédent/déficit                           | 13 587.41      | 408 809.54     | 422 396.95      |

**Le Conseil Municipal approuve le CFU 2023 du budget principal de la commune et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

b) CFU budget annexe Assainissement 2023

Le CFU suivant a été présenté :

| PRESENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE               |  |                |                |                 |
|--|--|----------------|----------------|-----------------|
| <b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>                            |  |                |                |                 |
| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023   |  |                |                |                 |
|  |  | Investissement | Fonctionnement | Résultat cumulé |
| Recettes   | Prévision budgétaire totale                | 10 527.00      | 17 883.00      | 28 410.00       |
|  | Recettes réalisées                         | 10 527.00      | 17 582.21      | 28 109.21       |
|  | Restes à réaliser                          | 0.00           | 0.00           | 0.00            |
| Dépenses   | Autorisations budgétaires totale           | 23 887.83      | 22 414.41      | 46 302.24       |
|  | Dépenses réalisées                         | 5 701.60       | 21 172.51      | 26 874.11       |
|  | Reste à Réaliser                           | 0.00           | 0.00           | 0.00            |
| Différence entre les mandats et les titres                     | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | 4 825.40       | - 3 590.30     | 1 235.10        |
| Résultats antérieurs reportés                                  | Résultats antérieurs reportés (+/-)        | 13 360.83      | 4 531.41       | 17 892.24       |
| Solde (investissement)<br>Résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit (+/-)                     | 18 186.23      | 941.11         | 19 127.34       |
| Différence entre les Restes à Réaliser                         | Restes à Réaliser (+/-)                    | 0.00           | 0.00           | 0.00            |
| Résultat cumulé  | Excédent/déficit                           | 18 186.23      | 941.11         | 19 127.34       |

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CFU 2023 du budget annexe du service assainissement et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

c) CFU budget annexe Multiservices 2023

Le CFU suivant a été présenté :

| PRESENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE               |  |                |                |                 |
|--|--|----------------|----------------|-----------------|
| <b>BUDGET ANNEXE MULTISERVICES</b>                             |  |                |                |                 |
| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023   |  |                |                |                 |
|  |  | Investissement | Fonctionnement | Résultat cumulé |
| Recettes   | Prévision budgétaire totale                | 4 200.00       | 10 000.00      | 14 200.00       |
|  | Recettes réalisées                         | 0.00           | 11 262.70      | 11 262.70       |
|  | Restes à réaliser                          | 0.00           | 0.00           | 0.00            |
| Dépenses   | Autorisations budgétaires totale           | 4 200.00       | 10 000.00      | 14 200.00       |
|  | Dépenses réalisées                         | 3 427.00       | 290.00         | 3 717.00        |
|  | Reste à Réaliser                           | 0.00           | 0.00           | 0.00            |
| Différence entre les mandats et les titres                     | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | - 3 427.00     | 10 972.70      | 7 545.70        |
| Résultats antérieurs reportés                                  | Résultats antérieurs reportés (+/-)        | 0.00           | 0.00           | 0.00            |
| Solde (investissement)<br>Résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit (+/-)                     | - 3 427.00     | 10 972.70      | 7 545.70        |
| Différence entre les Restes à Réaliser                         | Restes à Réaliser (+/-)                    | 0.00           | 0.00           | 0.00            |
| Résultat cumulé  | Excédent/déficit                           | -3 427.00      | 10 972.70      | 7 545.70        |

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CFU 2023 du budget annexe du Multiservices et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Proposition n° 2 de l'ordre du jour : Affectation du résultat 2023**

- a) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour le budget de la commune.

Le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 408 809,54 €. Compte-tenu :

- d'un solde des restes à réaliser d'investissement de – 2 000 € ;
- d'un solde d'exécution d'investissement de 15 587,41 € ;

Jean-Claude Laborie propose de reporter en fonctionnement R 002 le montant de 408 809,54 €.

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour le budget de la commune.**

- b) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour le Multiservices.

Le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent d'exploitation de 10 972,70 €. Compte-tenu d'un solde des restes à réaliser d'investissement de -3 427 €, Jean-Claude Laborie propose :

- d'affecter en réserves R 1068 en investissement le montant des dépenses de 3427 € ;
- de reporter en fonctionnement d'exploitation R 002 le montant restant de :  $10972,70 - 3427,00 = 7545,70$  €.

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour le Multiservices.**

- c) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour le service Assainissement.

Le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent d'exploitation de 941,11 €. Jean-Claude Laborie propose de le reporter en exploitation R 002.

**Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 pour le service Assainissement.**





- Affiches d'André : OK pour tout le monde + faire un papier avec toutes les activités jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet à diffuser.
- PLUI : la commune doit rendre la copie du registre.
- M. Martin a une obstruction du côté de la maison de M. Izzi.
- L'élagage des arbres au stade a été fait aujourd'hui le 28/3, le constat est que certains sont mal étêtés.
- La fuite du toit de l'église a été réparée par Joël : les cheneaux n'étaient pas bouchés mais les soudures n'étaient pas faites. Tout est OK.
- L'appartement du mas du Noyer va être reloué. Il y a quelques travaux à faire pour nettoyer/rafraîchir avant.
- Les supports à vélo ont été placés.

Fin de séance : 21h30

Fait à Faycelles, le 28 mars 2024